



Main courante à mon encontre

Par **thibaulta**, le **17/05/2011 à 14:56**

Bonjour, Suite à un appel téléphonique d'un commissariat, je viens d'apprendre que l'on venait de déposer une main courante à mon encontre. J'aimerais prendre connaissance de cette main courante que je juge non appropriée, et comme étant un acte démesuré. Cette main courante a été déposée par mon ancien compagnon à la suite du fait que j'ai laissé dans sa boîte aux lettres un carnet considéré comme une grosse lettre de rupture. Je souhaiterais aussi, si possible, récupérer cet élément même si je comprends qu'il constitue une "preuve" pour la personne qui a laissé une main courante. Cordialement.

Par **mimi493**, le **17/05/2011 à 20:44**

La main courante ne constitue pas une preuve